

LE CHARGE DE MISSION  
auprès du Chef adjoint du Cabinet civil  
chargé des Relations avec le Parlement

Paris, le 7 mai 1998

**NOTE**

à l'attention  
de Monsieur le Ministre

Déclassifié par décision  
du ministre de la Défense

N° 001287 du 19 MAR 2021

**OBJET : Réunion de la mission parlementaire d'information sur le Rwanda  
Mercredi 6 mai 1998.**

La mission d'information a procédé aux auditions non publiques du Général Jean VARRET, du Colonel René GALINIÉ et du Colonel Bernard CUSSAC. Elle a ensuite entendu en séance publique l'Amiral LANXADE.

Outre le Président et les rapporteurs, étaient notamment présents : Mme Monique COLLANGE ; Yves DAUGE ; René GALY-DEJEAN ; François LAMY ; François LONCLE ; Jacques MYARD ; Jean-Bernard RAIMOND ; Jean-Claude SANDRIER ; Michel VOISIN ; Kofi YAMGNANE.

- **Général Jean VARRET**, ancien chef de la mission militaire de coopération (octobre 1990 - avril 1993).

L'exposé du Général Jean VARRET s'est révélé assez bref.

L'orateur a détaillé les différents rôles de la mission militaire de coopération : aide directe, formation des stagiaires africains, paiement des Assistants Militaires Techniques (AMT). A la différence des membres du DAMI, les AMT séjournent avec leur famille.

Il a ensuite précisé que tous les personnels militaires faisant de la coopération étaient détachés et relevaient uniquement du Ministère de la Coopération. Seuls les chefs de la mission d'assistance militaire, également attachés de défense, dépendaient du Ministère de la Défense.

L'intervenant a raconté que son premier contact avec le Chef d'Etat-Major de l'armée rwandaise avait été "très dur". Ce dernier lui dit en effet : "*La démocratie, certes, mais entre militaires vous savez ce que ça vaut*". En 1990, en lui demandant de renforcer la gendarmerie rwandaise, le Colonel commandant cet organisme lui déclara par ailleurs : "*Le problème des Tutsis est très simple. Nous allons les liquider*". Quoiqu'il en soit, le Président HABYARIMANA n'obtint pas satisfaction quant à sa demande en armements lourds.

Le Général VARRET a conclu son exposé en disant que le Rwanda ne constituait à l'époque que l'un des 26 pays du champ de la coopération.

461 .../...

Répondant aux questions des membres de la mission, le Général VARRET a apporté un certain nombre de précisions sur :

- le rôle du DAMI : le Détachement d'Assistance Militaire d'Instruction permettait de former des bataillons entiers en leur donnant un cycle d'instruction complet. L'intervenant a souligné que le commandement du DAMI lui avait été retiré pendant le mois de février 1993. Il s'était en effet inquiété des *"bruits qui circulaient"* et selon lesquels le DAMI faisait un peu plus que de l'instruction.

Le Général VARRET a confirmé que le Ministre de la Coopération de l'époque avait mis fin à ses fonctions avec trois ou quatre mois d'anticipation.

L'intervenant est resté très elliptique sur cette affaire.

- la phrase prononcée au cours de son exposé parlant de *"l'implication très forte des militaires français sur le terrain"*. Tout en réaffirmant avec force que le Gouvernement français avait donné pour instruction aux militaires de ne faire que de la formation et de l'instruction, l'orateur a expliqué qu'il n'était *"pas absurde qu'un militaire aide à pointer le mortier, voire plus (...). Quand on est dans l'ambiance, on fait mal la distinction entre stratégie directe et indirecte"*.

- la mission de deux officiers français, officiers de police judiciaire, auprès de la gendarmerie rwandaise : ceux-ci ont donné des cours *"qui n'ont servi à rien. On n'a livré aucun équipement"*.

- l'offensive du FPR d'octobre 1990 : celle-ci n'a pas été stoppée par l'opération Noroît. Le rôle des militaires français s'est limité à des instructions sur le maniement des hélicoptères Gazelle et le tir des canons.

- la mission de Paul DIJOU, Jean-Christophe MITTERRAND et du Colonel HUCHON au Rwanda en juillet 1991. Le Général VARRET a expliqué qu'il n'avait pas été prévenu de cette mission.

- **Colonel René GALINIÉ** (Gendarmerie), ancien attaché de défense et ancien chef de la Mission d'Assistance Militaire au Rwanda (août 1998 - juillet 1991), commandant l'opération Noroît (octobre 1990 - juillet 1991, hormis novembre 1990).

L'audition (présentation et questions) du Colonel GALINIÉ a été très courte. Il est néanmoins possible d'en faire ressortir les quelques points suivants :

- les buts de l'opération Noroît : protection de l'ambassade de France et des ressortissants étrangers, organisation, le cas échéant, de l'évacuation de ces ressortissants (en s'assurant pour cela du contrôle de l'aérodrome de Kigali) ;

- les relations entre le Colonel GALINIÉ et le Président HABYARIMANA : le colonel GALINIÉ rencontrait le Président rwandais deux à trois fois par semaine. Les discussions portaient sur des demandes de renforcement en munitions, l'étude de la menace, la restructuration de l'armée rwandaise (au début du conflit, elle ne comptait que 6 000 hommes dont seulement 4 000 véritablement opérationnels), l'analyse de la situation intérieure. Le Colonel GALINIÉ a toujours fait appel à la modération ;

- le *"coup de main"* du FPR sur Ruhengeri du 23 janvier 1991. *"Les militaires rwandais n'ayant pas fait grand chose"*, cela a motivé *"le désir du Colonel GALINIÉ de disposer du DAMI"*.

L'intervenant a par ailleurs ajouté que l'attaché de défense libyen, en place au Rwanda jusqu'en 1986-1987, était revenu en octobre 1991 comme conseiller à l'ambassade de Libye, sous un autre nom et avec un autre titre.

Déclassifié par décision  
du ministre de la Défense

N° 001287 du 19 MAR 2021

460

.../...

- **Colonel Bernard CUSSAC** (Gendarmerie), ancien attaché de défense et ancien chef de la mission militaire de coopération (juillet 1991 - avril 1994), commandant l'opération Noroît (juillet 1991 - décembre 1993, hormis février et mars 1993).

Le Colonel CUSSAC a tout d'abord précisé que la Mission d'Assistance Militaire comportait 25 officiers répartis en trois détachements : un détachement-gendarmerie, un détachement-terre et un détachement-air. A partir de mars 1991 le DAMI, stationné à Ruhengeri, est venu compléter ce dispositif.

En tant qu'attaché de défense, le Colonel CUSSAC a souligné qu'il envoyait des messages quasi quotidiens et des synthèses de renseignement bi ou tri mensuelles à l'EMA, la MMC, le SGDN et le MAE.

Les objectifs assignés à l'opération Noroît et énumérés par l'intervenant se sont révélés être les mêmes que ceux décrits par le Colonel GALINIÉ. Le Colonel CUSSAC a expliqué comment était conçue cette opération : une "unité ville" était chargée de protéger les installations françaises et une "unité périphérique" assurait la liberté d'accès à Kigali. A partir de février 1992 des renforts seront acheminés à Ruhengeri afin de compenser le transfert d'une partie du Dami à Gabiro.

Le Colonel CUSSAC a affirmé que la France n'avait pas soutenu le Président HABYARIMANA, qu'elle avait dissuadé toutes les parties et qu'elle ne s'était pas comportée comme une armée d'occupation.

En conclusion, il a tenu à faire trois mises au point solennelles :

- en ce qui concerne la participation de militaires français à des interrogatoires de prisonniers, il a déclaré que c'était lui et personne d'autre qui avait rencontré des prisonniers militaires. "*Ayant appris que les FAR ne faisaient jamais de prisonniers*", le Colonel CUSSAC a expliqué qu'il avait voulu offrir à ces derniers "*un sauf conduit pour la vie*", l'armée rwandaise ne pouvant éliminer des personnes dont il connaissait l'existence. Ces rencontres ont eu lieu fin 1991 et donnèrent lieu à des comptes-rendus. Les prisonniers furent échangés après le 24 mai 1992 ;

- l'orateur a par ailleurs nié que les adjudants-chefs DIDOT et MAIER, assassinés dans la nuit du 6 au 7 avril 1994 aient été membres du GIGN ou investis d'une quelconque mission particulière ;

- enfin, selon le Colonel CUSSAC, l'ambassadeur de France MARLAUD n'a pas été destinataire de l'information du Général DALLAIRE faisant état d'un plan d'extermination.

L'intervenant a accepté que le Président QUILES rende publiques ces informations (voir le document joint).

Répondant aux questions des parlementaires, il a fait état de sa conviction de la responsabilité du FPR dans l'attentat du 6 avril 1994. Il a précisé que le commandant "de SAINT-QUENTIN" avait pu se rendre sur place et confirmer le crash de l'avion présidentiel. C'est néanmoins la garde présidentielle qui est arrivée la première sur place.

Il a également attribué la responsabilité des attentats terroristes de 1992 au FPR.

Quant à la présence militaire française après décembre 1993, il a affirmé qu'elle avait été conforme à ce que prévoyaient les accords de Dar es Salam.

- **Amiral LANXADE**, ancien Chef d'Etat-Major particulier du Président de la République (avril 1989 - avril 1991), ancien Chef d'Etat-Major des Armées (avril 1991 - septembre 1995).

L'Amiral LANXADE a tout d'abord voulu rappeler l'objet et le déroulement des opérations Noroît, Amarylis et Turquoise.

N° 001297 du 19 MAR 2021  
459

En 1990, le détachement Noroît a été déployé afin d'éviter une déstabilisation du Rwanda. Il fut également décidé d'aider le Gouvernement rwandais à améliorer la capacité de son armée à s'opposer à l'action du FPR. En contrepartie le régime rwandais devait s'engager dans un processus de démocratisation. L'opération Noroît prit fin à l'automne 1993 lorsque, à la suite des accords d'Arusha, fut mise en place une force de l'ONU, la Minuar.

Après l'attentat du 6 avril 1994 et la reprise des combats à Kigali entre les FAR et le FPR, la France décida de monter l'opération Amarylis (9-14 avril 1994) qui permit l'évacuation de 1 200 personnes dont 450 Français.

Devant le développement des massacres en mai et juin 1994, la France décida d'organiser, après autorisation par le Conseil de Sécurité de l'ONU, l'opération Turquoise. Cette opération à but purement humanitaire mobilisa environ 3 000 hommes et se déroula entre les 23 juin et 21 août 1994.

Le 7 juillet fut établie une "zone humanitaire sûre" destinée à permettre aux forces françaises de poursuivre leurs actions de protection des populations et à empêcher un nouvel exode de réfugiés vers le Zaïre.

Les Nations Unies prirent la relève des troupes françaises le 21 août 1994.

L'intervenant a ensuite rendu un vibrant hommage aux forces françaises *"qui ont été dignes de la confiance des autorités politiques de notre pays"* et *"qui méritent la considération des Français"*.

Les questions posées par les parlementaires ont été très diverses :

- l'Amiral LANXADE a expliqué en quoi consistait le rôle de Chef d'Etat-Major de la Présidence de la République (essentiellement conseiller le Président de la République) ;

- il a précisé qu'il avait rencontré deux fois le Président HABYARIMANA au Rwanda (à la fin de l'année 1991 et en 1993). En tant que Chef d'Etat-Major particulier du Président de la République, il l'a peut-être eu une fois au téléphone.

En ce qui concerne l'opération Noroît, il a nié que la France se soit trouvée prise dans un engrenage. La nature de notre objectif n'a jamais changé ; il y a simplement eu adaptation de notre dispositif face à l'évolution de la situation sur le terrain.

Il a par ailleurs exclu que le Colonel HUCHON ait pu jouer un rôle personnel. A l'Etat-Major particulier du Président de la République *"il était mon adjoint et il a toujours appliqué mes instructions"*.

L'intervenant a précisé le rôle joué par les forces spéciales dans l'opération Turquoise : elles sont intervenues, en premier, jusqu'à ce que le Général LAFOURCADE soit en mesure de prendre son commandement (48 heures après). Pendant l'opération Turquoise, l'Amiral LANXADE a reconnu qu'il y eut deux incidents avec le FPR. Ce dernier procéda en effet à des tirs de mortier sur Goma et sa région. Il testa également à Kibougoué la volonté française d'assurer l'intégrité de la "zone humanitaire".

Déclassifié par décision  
du ministre de la Défense  
N° - 001287 du 19 MAR 2021

Jean-Christophe LE MINH

458

**Communication du Colonel Bernard CUSSAC,  
ancien Attaché de défense et ancien Chef de la mission d'assistance militaire au Rwanda  
(juillet 1991 - avril 1994)**

**Audition devant la Mission Rwanda du 6 mai 1998**

DECLASSÉ PAR DÉCISION  
DU MINISTRE DE LA DÉFENSE

N° 001287 DU 19 MAR 2021

(...) Je souhaiterais, Monsieur le Président, aborder trois points particuliers, trop souvent mis en exergue et qui me tiennent à cœur.

Le premier de ces points est celui de la participation de militaires français à des interrogatoires de prisonniers, ces interrogatoires étant associés, dans l'esprit de ceux qui en parlent, aux sous-entendus péjoratifs et déshonorants faisant référence à une époque passée.

C'est moi, et personne d'autre, qui ai rencontré des prisonniers militaires.

Ayant appris, avant mon départ pour le Rwanda, que les FAR ne faisaient jamais de prisonniers, ce qui m'a été confirmé par mon prédécesseur dans ce poste, j'ai voulu, en les rencontrant, non seulement montrer aux militaires rwandais que les prisonniers pouvaient fournir des renseignements intéressants pour mieux conduire les opérations militaires futures, mais surtout faire oeuvre humanitaire en leur offrant un sauf-conduit pour la vie, les militaires rwandais ne pouvant pas éliminer un prisonnier dont je connaissais l'existence et avec lequel je m'étais entretenu. Ces rencontres ont eu lieu fin 1991. La première concernait un officier du FPR détenu au camp militaire de Kigali, la seconde concernait deux prisonniers détenus à la prison civile de Kigali. A chaque fois, ces rencontres ont fait l'objet de comptes rendus à Paris. Les prisonniers que j'ai rencontrés ont été échangés après le 24 mai 1992, date du début des négociations avec le FPR.

Le second point concerne les adjudants-chefs Didot et Maier qui ont été assassinés. Ils n'avaient aucune mission parallèle ou particulière ; ils ne faisaient pas partie du GIGN ; ils étaient transmetteurs et s'occupaient de la formation des spécialistes de l'armée rwandaise et de l'entretien des matériels. En fonction de cette spécialité, l'adjudant-chef Didot était le responsable du réseau radio-sécuritaire de l'Ambassade et, à ce titre, avait des antennes sur sa maison, ce qui a pu attirer l'attention. Par ailleurs, leur domicile était situé à proximité de l'Assemblée nationale rwandaise où était stationné le bataillon FPR ; enfin, leur mort était peut-être un signal adressé à la France pour l'inciter à ne pas s'engager plus avant.

Enfin, le troisième point concerne ce fameux fax, adressé par le Général Dallaire à l'ONU, faisant état d'un plan d'extermination dont il aurait informé les ambassadeurs de France, de Belgique et des Etats-Unis. M. Marlaud n'a pas répercuté cette information, dont j'aurais inmanquablement fait part à mes destinataires habituels. J'ai pris connaissance hier, à l'EMA, de tous les télégrammes que j'ai adressés de janvier à début avril 1994. Je n'ai pas retrouvé l'information du Général Dallaire. J'en conclus, compte tenu des relations que j'entretenais avec M. Marlaud, qu'il n'a pas été destinataire de l'information du Général Dallaire. (...)

457